



comisiones obreras de asturias
comisiones obreres d'asturies

Intervention d'ANTONIO PINO CANCELO, secrétaire général des Commissions Ouvrières des Asturies, à la Conférence de la CGT Lorraine à Verdun les 10 et 11 juin 2015.

Bonjour chers et chères camarades ;

Au nom des Commissions Ouvrières des Asturies, en mon nom propre et au nom d'Adrian Redondo secrétaire à l'Emploi-Formation et à la Jeunesse qui m'accompagne à cette conférence, je transmets notre salut fraternel à tous et toutes les délégués, ainsi qu'à tous et toutes les invités à votre 11^{ème} conférence.

Je tiens à vous dire que c'est un honneur pour nous de pouvoir participer à votre congrès et de pouvoir partager nos expériences, nos réalités et nos luttes.

Depuis le début de la crise les politiques imposées ont généré une hausse alarmante de la pauvreté et des inégalités. Alors qu'aux Etats-Unis la baisse des

investissements n'est que de 2,2%, en Europe elle atteint jusqu'à 12,46 %, ce qui se traduit par une croissance si faible qu'elle permet plus la création d'emplois alors que 24 millions de personnes en sont dépourvues.

D'autres politiques sont nécessaires, comme le montrent les propositions de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), dans le cadre d'alternatives que développe le syndicalisme européen pour développer la croissance, et qui permettraient de combattre le chômage et de construire une Europe plus juste et sociale dans laquelle :

- la priorité soit le rétablissement de la cohésion et de la justice sociale, avec l'emploi et ses droits pour faire face à la croissance des niveaux de pauvreté et d'inégalités.

-Le rétablissement également de relations sociales équilibrées, pour renforcer le principe de la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.

-L'existence de services publics de qualité et d'intérêt général.

-La garantie d'une sécurité sociale et d'une politique fiscale justes.

Une Europe construite sur une conception solidaire et non asymétrique.

C'est donc un changement radical de politique qui est nécessaire, combinant projets européens liés à une politique industrielle, l'énergie, l'innovation, l'éducation et

la formation. Une politique qui, face au chômage et à la pauvreté, soit centrée sur la lutte contre les inégalités sociales, et les initiatives liées aux changements de modèle productif, comme exigence face aux défis climatique, énergétique et alimentaire. Avec des initiatives également sur d'autres champs, tels ceux des infrastructures, des transports, de la rénovation des constructions, ou des énergies renouvelables.

En définitive une autre Europe d'une autre politique.

Impulsées par l'Union Européenne, les politiques d'austérité qui ont échoué, ont amené les gouvernements espagnols successifs à appliquer des mesures drastiques sur le terrain social sous le prétexte que les problèmes de compétitivité de l'économie espagnole seraient dus aux coûts salariaux, alors que ceux-ci se situent parmi les plus bas des pays de l'OCDE. Le problème de la compétitivité en Espagne se trouve dans les coûts financiers et énergétiques, dans la taille des entreprises ou la composition du tissu économique.

Dans une autre optique, le rôle de la demande intérieure est essentiel, et pour cela le rôle du salaire est fondamental.

Ce n'est cependant pas le chemin pris jusqu'à présent en Espagne, avec les réformes successives et les coupes opérées dans l'éducation, la santé, les services sociaux, dans l'exercice des droits fondamentaux ou des libertés publiques, s'ajoutant aux multiples réformes du droit du

travail qui ont abaissé le coût du licenciement, empiré les conditions de travail, affaibli la négociation collective, faisant de la précarité la principale caractéristique de notre marché du travail.

La raison de l'intérêt renouvelé pour le phénomène de la précarité réside dans les effets des politiques anticrises adoptées dans le cadre de la stratégie d'austérité impulsée par l'Union Européenne, et plus concrètement par les réformes successives du marché du travail de 2010 et 2012, qui ont été orientées essentiellement vers la promotion d'une plus grande flexibilité du travail (contrats, licenciement, négociation collective) selon le principe que cela constituerait la condition indispensable pour favoriser la création d'emplois.

L'application de ces réformes était réclamée par différents organismes et institutions tant nationaux qu'internationaux, ainsi que par les milieux patronaux. Au moment de leur mise en œuvre il ne fut pas cependant pas tenu compte que c'est avec cette même législation du travail traitée aujourd'hui de rigide et accusée de la hausse du chômage, que l'Espagne fut le pays qui créa le plus d'emplois en Europe durant la période 199-2007. Ou que depuis lors, les niveaux de chômage en Espagne présentent une disparité territoriale difficilement imputable à une régulation légale unique pour l'ensemble de l'Etat.

Il convient d'ajouter à cela que, comme le démontrent les résultats de différentes études, les multiples réformes du travail engagées en Espagne ces trois dernières décennies-et qui, hormis quelques exceptions, ont toutes un caractère nettement flexible-n'ont pas eu une incidence significative sur la création nette d'emplois, mais ont en revanche contribué à accroître leur précarité.

Il en résulte qu'en Espagne nous connaissons un taux de chômage de 25%, et une réalité sociale caractérisée par la croissance de la pauvreté associée à la privation d'emploi d'abord, et par les carences en matière de protection sociale, mais également par le fait que sous l'effet des « mini emplois » à la sauce espagnole, le nombre de travailleurs pauvres progresse. Plus de précarité, plus de chômage de longue durée et moins de droits. Le nombre d'heures travaillées continue de baisser, les contrats sont temporaires et à temps partiel. Les salariés en CDI et à temps plein sont minoritaires, 49,5% pour la première fois. De plus durant l'année 2013, 11 561 538 heures illégales ont été réalisées chaque semaine en Espagne, correspondant à 326 838 postes de travail.

Il y a en Espagne 740 000 foyers sans revenus du travail, où vivent 1 404 000 personnes, dont 670 000 privées d'emploi, parmi lesquelles 470 000 sont reconnues chefs de famille ; le chômage de longue durée affecte plus de 2,5 millions de personnes ; le taux de couverture a été réduit de 20 points durant la crise pour atteindre 58,5%. Cependant, c'est avec

cette réalité-là que le Gouvernement présente à Bruxelles des comptes qui pour cette année prévoient de réaliser une économie supplémentaire de 5 milliards sur l'indemnisation du chômage.

Le gouvernement a été incapable de se libérer des politiques d'ajustement et d'économies imposées par la chancelière allemande, et qui conduisent l'Europe dans la voie d'une croissance faible, sinon de la stagnation. Il eut été nécessaire de renforcer les politiques publiques d'aide à l'investissement et à la croissance de l'emploi, et de se joindre aux pays qui ne partagent pas le projet économique de Merkel de plus d'ajustement et de réformes, c'est-à-dire de moins d'emplois, moins de protection sociale et plus de pauvreté.

Il faut en finir avec la condamnation des personnes sans emplois, la plupart se trouvant au bord ou même déjà dans l'exclusion sociale et la pauvreté. Les politiques d'austérité doivent cesser, et des priorités doivent se concrétiser, pour garantir la consolidation de la croissance, créer des emplois de qualité et renforcer la protection sociale, tout cela dans le cadre d'une négociation collective orientée vers l'augmentation des salaires, comme facteur principal du développement de la consommation intérieure, et du développement du service public.

A cette situation sociale et de l'emploi, il nous faut ajouter les fréquentes attaques contre les organisations syndicales

et en particulier les Commissions Ouvrières venant de fronts divers ainsi que de secteurs économiques et médiatiques distincts. Les mesures législatives adoptées laissant la possibilité de prendre des dispositions pénales à l'encontre des organisations syndicales, et le questionnement même sur la légitimité syndicale, sont accompagnées d'autres dispositions comme la criminalisation de certaines formes de manifestation et protestations sociales. Nous sommes également confrontés très fréquemment à la tentative de limiter l'exercice de l'activité syndicale, ainsi que les droits liés à l'expression syndicale durant le conflit social. Des exemples clairs sont les demandes formulées contre les organisations syndicales en relation avec l'exercice du droit de grève, ou les pratiques généralisées d'engager des sanctions administratives ou pénales à l'encontre des responsables syndicaux, des membres des piquets de grève et des manifestants, ou de réclamer des dommages générés par le développement des grèves, des manifestations et des protestations.

Ce qui est en cause dans ces domaines va bien au-delà de la prise de sanctions frappant une organisation syndicale déterminée, des responsables ou des militants. Dans la mesure où ce sont des pratiques quasiment généralisées et qui inscrivent ces précédents dans la démarche administrative et judiciaire, elles touchent aux intérêts communs de l'ensemble du syndicalisme, et aux possibilités de développement de son activité.

Le Gouvernement espagnol affronte la dernière phase de sa législature dans le cadre d'une contestation sociale et électorale de sa politique. Aux mobilisations des années précédentes ajoutons leurs lamentables résultats aux élections européennes. Le 24 mai dernier, aux élections régionales et locales, le peuple espagnol a sévèrement puni le Parti Populaire et le Gouvernement pour leur politique antisociale et d'austérité qui ont fait tant de mal à l'ensemble de la société, et particulièrement aux plus faibles. Il a également rejeté une forme de comportement politique autoritaire et arrogant, d'un absolu mépris pour le dialogue, le consensus et la négociation.

Nous devons tirer profit de cette situation pour obtenir un changement réel et effectif des politiques économiques, sociales et de l'emploi menées jusqu'à présent, avec la création d'emplois de qualité, en pensant par-dessus tout aux jeunes et aux chômeurs de longue durée. Nous devons également gagner le renforcement des réseaux de protection sociale, et concrètement obtenir un revenu minimum pour les personnes et familles qui ne perçoivent de prestation d'aucune sorte.

Nous sommes engagés dans un combat idéologique de fond et nous devons pour cela nous saisir du champ politique, mais nous devons également mener la lutte dans la rue par les mobilisations.

Ils sont nombreux les défis posés au syndicalisme, auxquels il faut rajouter dans votre cas la réforme territoriale et le regroupement des régions, la Lorraine devenant partie d'une grande région, avec tous les changements qui en découlent et les nouveaux défis que cela suppose pour l'exercice de votre activité syndicale.

Je souhaite terminer cette intervention par un salut affectueux à Jacky DUHAUT, qui, quittant le secrétariat général va se confronter à de nouveaux projets personnels et professionnels pour lesquels je lui souhaite le plus grand succès. Et je désire souhaiter également bonne chance à la nouvelle direction emmenée par Denis SCHNABEL.

Voilà,

VIVE LA CGT !

VIVENT LES CC.OO !